

**Délibération n°CA-2019-14**  
**Modification de la nomenclature des fournitures et services**  
**en lien avec la prise en charge des repas**  
**pour les stagiaires et les formateurs du plateau technique de formation**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 22      Date de convocation : 11 janvier 2019  
Présents : 18      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 21  
Procurations : 3

**Résultats du vote :**

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		Mme CHAUVELOT-DUBAN
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		M. Raoul JUIF
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		M. SOMBSTHAY
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD		X
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT	X	
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT	X	
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

**Membres élus ayant voix consultative**

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY	X	
LTN Hervé LECOMTE	X	

**Membres de droit**

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

**Etaient également présents**

Mme Héléne HARGITAL, directrice des services du cabinet de la Préfecture
M. Philippe DURAND, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'État-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par les membres des commissions des finances, du personnel, des équipements et des infrastructures lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

L'activité du plateau technique de formation inauguré en juin monte en puissance. Simulateur incendie, CEPARI, tour de manœuvre et toiture pédagogique sont aujourd'hui autant d'outils à disposition de la formation des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône.

Le calendrier départemental prévoit, en 2019, la réalisation de 2 000 journées de formation sur le plateau technique (stagiaires et formateurs).

De plus, le réseau de partenaires sera étendu et consolidé. En 2019, par exemple, dans le cadre de la Formation d'Intégration de sapeurs-pompiers professionnels, ce sont 7 stagiaires du SDIS 71, 1 du SDIS 39 et 2 du SDIS 52 qui passeront les 3 premiers mois de l'année à Vesoul soit 450 journées.

Afin de rendre plus attractif la formation sur le plateau technique, il vient de vous être proposé, au moment du vote du budget, de prendre en charge les repas des stagiaires et des formateurs (y compris les week-ends). Je vous rappelle que cette décision a pour but d'une part d'obtenir de meilleurs résultats en favorisant les échanges et en renforçant la cohésion de groupe par la prise d'un repas en commun mais aussi d'autre part, de tenir compte des efforts de formation réalisés par les SPV et les SPP du département.

Il s'avère dorénavant utile de pouvoir clairement identifier et suivre cette nouvelle charge qui aura un impact financier non négligeable pour l'établissement Aussi, il est proposé de modifier la nomenclature des fournitures et services, en créant une famille spécifique « Prestation restauration formations plateau technique ».

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter la modification de la nomenclature des fournitures et services de la catégorie « restauration » telle que présentée ci-dessous :

		<u>1</u>	<b>MATÉRIEL</b>	<u>2</u>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<u>3</u>	<b>FOURNITURES COURANTES</b>
<b>37</b>	<b>Restauration</b>	<b>01</b>	Equipement	<b>01</b>	Location, maintenance et entretien	<b>01</b>	Fournitures et pièces de restauration
				<b>02</b>	Prestation restauration formations plateau technique	<b>02</b>	Alimentation
				<b>03</b>	Autres prestations restauration	<b>03</b>	Boisson
				<b>04</b>	Traiteur		
				<b>05</b>	Titres restaurant		

## Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la modification de la nomenclature des fournitures et services de la catégorie « restauration » telle que présentée ci-dessous :

		<u>1</u>	MATÉRIEL	<u>2</u>	PRESTATIONS DE SERVICES	<u>3</u>	FOURNITURES COURANTES
37	Restauration	01	Equipement	01	Location, maintenance et entretien	01	Fournitures et pièces de restauration
				02	Prestation restauration formations plateau technique	02	Alimentation
				03	Autres prestations restauration	03	Boisson
				04	Traiteur		
				05	Titres restaurant		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190226-CA-2019-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019

Affichage : 28/02/2019



Le président du conseil d'administration,

  
**Robert MORLOT**